

AUDREN | ROLLAND

ACTIONS COLLECTIVES | LITIGE COMMERCIAL
CLASS ACTIONS | COMMERCIAL LITIGATION

Me Marie Audren, Ad. E.
maudren@audrenrolland.com
514 284-0770

PAR COURRIEL

Le 13 octobre 2020

L'honorable Simon Hébert, j.c.s.
Cour supérieure du Québec – district judiciaire de Québec
300, boulevard Jean-Lesage Bureau R-318
Québec (Québec) G1K 8K6

Objet : Kim Chevrette et Hugo Charest c. FCA Canada Inc., La Banque de Nouvelle-Écosse, Kia Canada et Banque de Montréal
C.S. Québec : 200-06-000242-209
Notre dossier : 103-5

Monsieur le juge,

La présente lettre constitue une réponse conjointe des avocat(e)s de toutes les défenderesses à votre lettre du 28 septembre dans le cadre du dossier en titre.

À notre connaissance, il n'y a pas d'autre recours semblable introduit dans une autre juridiction ou district judiciaire.

Par ailleurs, les défenderesses envisagent présenter des moyens préliminaires et nous suggérons une conférence de gestion lors de laquelle l'échéancier pour la suite des choses pourrait être établi.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le juge, nos salutations distinguées.

Audren Rolland s.e.n.c.r.l.



Marie Audren

c.c. Me David Bourgoïn, Garnier Ouellette
Me Maxime Ouellette, Garnier Ouellette
Me Laurent Nahmiash, INF
Me Anthony Franceschini, INF
Me Stéphane Pitre, Borden Ladner Gervais
Me Alexandra Hebert, Borden Ladner Gervais
Me Yves Martineau, Stikeman Elliott
Me Frédéric Paré, Stikeman Elliott